

leur vie préserveront éternellement cet honneur et cette gloire. Assurément, cette ambition n'est pas indigne du peuple canadien.

Il est indéniable que la conscription pour le service outre-mer est la question la plus controversée qui se soit élevée au Canada depuis la Confédération. On en conviendra généralement, je crois. En tout cas, si une question a pu faire naître plus de dissension au Canada, laisser plus de germes de suspicion et de méfiance et infliger une blessure plus profonde au cœur de la nation, je voudrais qu'on me l'indiquât car j'avoue ne pas la connaître. C'est parce qu'ils reconnaissent la gravité de cette question que les chefs de tous les partis politiques de même que tous ceux qui avaient à cœur l'unité nationale ont tenu, avant la guerre et au moment où le Canada y a pris part, à reléguer ce sujet à l'arrière-plan. Dans tous les milieux, on s'est sincèrement efforcé d'empêcher cette question de surgir. On a gardé cette attitude dans les discussions publiques qui ont eu lieu à l'occasion des élections générales de 1940 et, je suis heureux de le dire, à peu près jusqu'à l'an dernier.

Je n'ai pas l'intention de discuter en ce moment les raisons qui ont porté certaines gens à adopter une autre ligne de conduite. J'avoue volontiers que ce changement d'attitude peut avoir été causé, en partie, par le fait que la guerre a pris une autre tournure et s'est étendue au monde entier. De fait, ainsi que je l'ai si fréquemment déclaré, l'un des objets du plébiscite était la création d'un état de choses permettant une étude raisonnée de la question de la conscription, à la lumière des nouvelles circonstances.

Lorsque, en septembre 1939, le Canada est entré dans un conflit qui devait, de l'avis de la plupart des gens, être "simplement une autre guerre européenne," nous avons reconnu que sans l'issue heureuse des hostilités, notre sécurité nationale se trouverait menacée. Toutefois, bien peu de gens songeaient à une guerre susceptible de compromettre un jour notre existence nationale. Voilà la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le Canada. Nous livrons, à côté des autres nations libres du monde, une guerre de survivance.

Le fait que la guerre s'est étendue au monde entier, que la lutte se poursuit sur tous les océans et que des opérations militaires auront certainement lieu sur chaque continent, qu'il est fort possible que le Canada soit attaqué et même envahi d'un moment à l'autre, n'est pas une raison qui puisse engager le Gouvernement à abandonner une politique fondée sur le souci de préserver l'unité nationale. C'est pour le Gouvernement une raison ex-

trêmement puissante d'examiner avec le plus grand soin toutes les conséquences possibles d'un changement de politique, qui pourrait entraîner des dissensions et l'affaiblissement de l'unité nationale.

Je me demande si l'on songe à la grave responsabilité que comporte l'obligation de déterminer l'emploi des forces armées du pays, depuis que la situation s'est modifiée par suite de l'entrée du Japon dans le conflit. Un danger immédiat menace aujourd'hui le Canada non seulement à l'Est, mais aussi à l'Ouest. S'il arrive que ce péril devienne extrême, que dira-t-on, je le demande, d'un gouvernement, comme d'ailleurs d'un Parlement ou d'une presse qui se préoccupant de protéger le Canada uniquement contre un ennemi d'outre-Atlantique, auront méconnu le fait que la stratégie des forces combinées de l'ennemi pourra fort bien comporter une attaque soudaine du côté du Pacifique.

Pour déterminer l'emploi de nos forces armées, le Gouvernement doit chaque jour considérer quelle proportion de nos effectifs notre pays est justifiable d'envoyer outre-mer, et quelle proportion il est nécessaire de garder au pays. Il nous a fallu envisager cette question dès le début de la guerre, mais jusqu'à l'entrée du Japon dans le conflit, elle n'était pas aussi importante qu'à l'heure actuelle.

Il est bien manifeste que nous devons vaincre l'ennemi outre-mer afin d'empêcher le continent américain d'être le théâtre de la lutte finale, ou même l'un des théâtres actuels du conflit, advenant quoi le Canada serait le premier à subir l'invasion. Il est également vrai qu'advenant une attaque, à quelque moment qu'elle se produise, et de quelque endroit qu'elle vienne, si nous ne disposons pas de troupes suffisamment équipées et assez nombreuses pour empêcher l'ennemi de prendre pied sur notre territoire, notre existence nationale sera compromise. Tout en continuant de faire tout ce que nous pouvons pour contribuer à la défaite de l'ennemi loin de nos rives, nous devons aussi nous tenir prêts à l'affronter et à le tenir en échec au cas où il tenterait une attaque sur nos rives. Qui nous assure que l'ennemi, après avoir commencé à couler nos navires au large des côtes des Provinces maritimes, dans le golfe et même dans le fleuve Saint-Laurent, et après s'être efforcé d'acquérir une base d'opérations contre le littoral du Pacifique, ne lancera pas ses avions de bombardement contre nos ports et nos villes, tant sur le littoral de l'Atlantique que sur celui du Pacifique, et ne tentera pas de détruire nos terminus et nos installations ferroviaires, nos fabriques de munitions, nos aérodromes et d'autres ob-